Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20261015-06_10_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation *: 8 octobre 2026* ***Date d'affichage*** *: 8 octobre 2026.*

Membres en exercice **15**
Présents **12**
Absents excusés **3**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, DRILLET Yoan, RIO Christelle, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, ROCABOIS Danielle, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, ENGRAND Pierre.

Étaient absents excusés :
BAJSAROWICZ Olivier a donné pouvoir à Christophe ROBIN
RONDEL Anthony a donné pouvoir à Christelle RIO
JUHEL Céline a donné pouvoir à Marine POILVERT

Secrétaire de séance : Marine POILVERT

06-10-2026 : LOTISSEMENTS COMMUNAUX « LA METAIRIE » ET « LE LONG CHAMP » - PRIX DE VENTE DES LOTS

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée, cette délibération annule et remplace la délibération n°10-07-2026 du 9 juillet 2026.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux d'aménagement des lotissements communaux « La Métairie » et « Le Long Champ » sont en voie d'achèvement et qu'il convient de fixer le prix de vente des terrains à bâtir afin d'engager leur commercialisation.

Le montant de l'opération s'élève à 942 228,60 € TTC pour une surface à commercialiser de 13 103 m² (33 lots) .
Sachant que les lotissements sont assujettis à la TVA, la commune souhaite appliquer une TVA à la marge qu'elle devra s'acquitter.

Au regard du coût global de l'opération, des frais d'aménagement et des caractéristiques des terrains, il est proposé de fixer le prix de vente de chaque lot suivant le tableau annexé.

Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- DECIDE d'opter pour le régime de la TVA sur marge ;

- FIXE le prix de vente de chaque lot comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20261015-06_10_2026-DE

Lotissement le Long Champ

N° DU LOT	SURFACE	PRIX DE VENTE TTC
1	326	19 000,00 €
2	373	21 000,00 €
3	413	22 000,00 €
4	447	24 000,00 €
5	393	19 000,00 €
6	368	17 000,00 €
7	452	22 000,00 €
8	499	23 000,00 €
9	414	22 000,00 €
10	405	22 000,00 €
11	371	19 000,00 €
12	440	22 000,00 €
13	452	22 000,00 €
14	495	26 000,00 €
15	408	18 000,00 €
16	405	18 000,00 €
17	419	18 000,00 €
18	399	20 000,00 €
19	490	24 000,00 €
20	406	19 000,00 €
21	520	26 000,00 €
22	352	20 000,00 €
23	373	21 000,00 €
24	387	19 000,00 €
25	447	22 000,00 €
26	404	22 000,00 €
27	377	21 000,00 €

Lotissement La Métairie

N° DU LOT	SURFACE	PRIX DE VENTE TTC
1	262	15 000,00 €
2	318	19 000,00 €
3	317	19 000,00 €
4	293	17 000,00 €
5	249	15 000,00 €
6	429	25 000,00 €

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20261015-06_10_2026-DE

- APPROUVE le règlement d'attribution des lots qui sera annexé à la présente délibération ;

- PRECISE que les frais de notaire et les frais annexes liés à la vente des lots seront à la charge des acquéreurs ;

- CONFIE la vente des lots à Me LE LEVIER Yann, notaire à Quessoy ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les promesses de vente, les actes authentiques de vente, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation des cessions ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Président,

MAIRIE DE TREDANIEL
(Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.